

## Contrats de travail, stages en entreprise

- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Contrat d'extra (CDD d'usage)
- Contrat de travail temporaire (ou contrat dit d'intérim)
- Portage salarial
- Prêt de main-d'œuvre entre entreprises
- Stage en entreprise : obligations de l'employeur
- Stage en entreprise : gratification minimale du stagiaire

### Questions – Réponses

- Un employeur peut-il embaucher en contrat à durée déterminée (CDD) ?
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : quelles différences ?
- Qu'est-ce qu'un CDD à objet défini (ou CDD de mission) pour un salarié du secteur privé ?
- Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ?
- Dans quel secteur peut-on recourir au CDD d'usage ou au CDD temporaire (intérim) ?

Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Offre de contrat de travail et promesse d'embauche unilatérale

### Pour en savoir plus

- Jours fériés et ponts

Source : Ministère chargé du travail

### Services en ligne

- Demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France  
Formulaire
- Demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant hors de France  
Formulaire
- Attestation de détachement à l'étranger  
Formulaire
- Avis de mission professionnelle à l'étranger (détachement inférieur à 3 mois)  
Formulaire
- Simulateur du coût d'embauche  
Simulateur
- Simulateur du coût d'embauche d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation  
Simulateur

### Textes de référence

- Code du travail : Article L3134-1 à L3134-16  
Jours fériés en Alsace-Moselle



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00